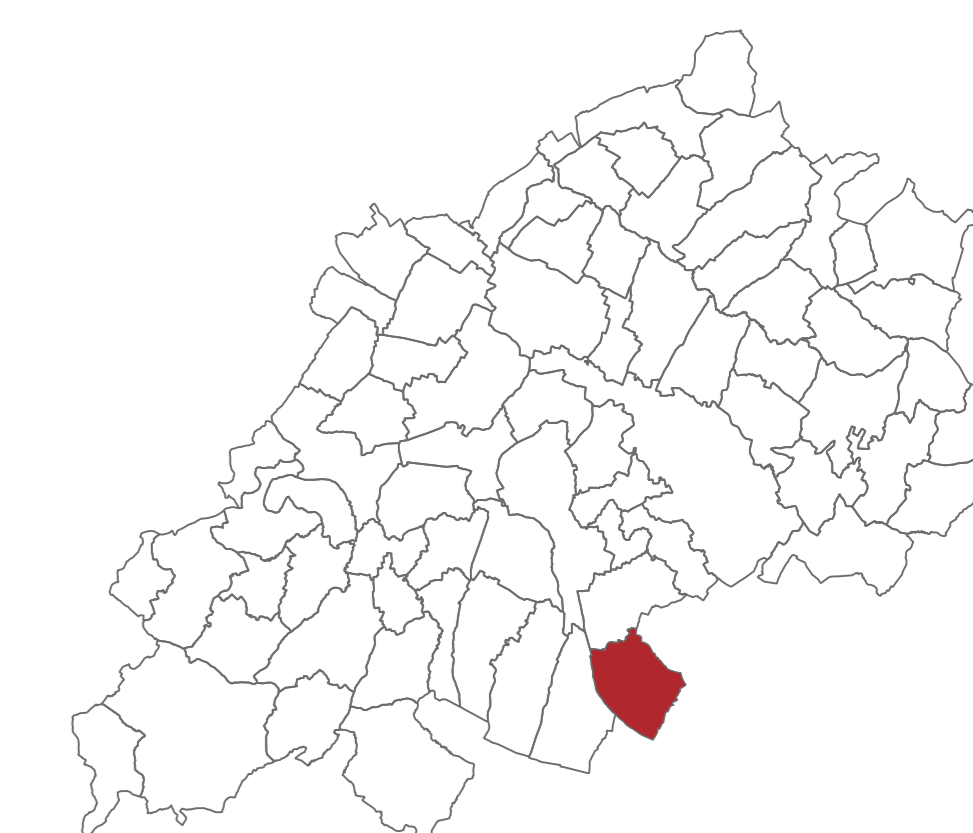


# Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune  
Version du 27/01/2026

## Boischampré Marcei



### PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection stricte
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Patrimoine paysager à protéger
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ▨ Zone Humide
- ▨ Cône de vue à préserver
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

### ZONAGE

- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- UZ : Zone d'activité économique
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardin
- Nl : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs ou de tourisme
- A : Zone agricole

0 500 m